



MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

FONDS D'INITIATIVES STRATÉGIQUES (2022-2023)

VOLET ARTS ET MIEUX-ÊTRE

## LIGNES DIRECTRICES

Les demandes doivent être envoyées à [culture@gnb.ca](mailto:culture@gnb.ca)

Il n'y a pas de date limite pour ce programme.

Les projets doivent se dérouler entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023.

---

Le volet Arts et mieux-être du Fonds d'initiatives stratégiques offre aux organismes et groupes artistiques admissibles du Nouveau-Brunswick un financement pour des projets de partenariat qui ont un impact positif sur le mieux-être par le biais des arts.

### OBJECTIFS

- Bâtir des communautés plus saines et résilientes grâce aux arts ;
- Améliorer l'accès aux arts et aux artistes des groupes en quête d'équité ;
- Soutenir les activités artistiques dans les communautés mal desservies ;
- Renforcer les connaissances et les capacités en matière de mieux-être des organismes artistiques et des artistes.

### DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

Ce programme offre un financement sous la forme d'une subvention pouvant atteindre 50 % des coûts totaux du projet, jusqu'à concurrence de **10 000 \$** par année.

**Remarque:** Les activités financées par ce programme ne sont pas admissibles à une deuxième subvention pour la même activité littéraire par l'entremise d'un autre programme de la Direction des arts et de la culture, à l'exception du [programme de Coopération culturelle Nouveau-Brunswick/Québec](#).

### ADMISSIBILITÉ

Sont **admissibles** (entre autres):

- les organismes artistiques et culturels à but non lucratif légalement constitués au Nouveau-Brunswick ;
- les entreprises à but lucratif de l'industrie culturelle légalement enregistrées au Nouveau-Brunswick (entrepreneurs artisanaux, galeries commerciales, etc.) ;
- les municipalités dotées d'une politique culturelle ;
- les Premières nations.

Sont admissibles en tant que **partenaires** (entre autres):

Les organismes partenaires doivent avoir un mandat/objectif lié au mieux-être.

- Organismes communautaires à but non lucratif
- Organisations multiculturelles
- Municipalités
- Services de garderie éducatifs
- Établissements de soins de longue durée
- Refuges pour sans-abri
- Hôpitaux
- Écoles
- Bibliothèques
- Maisons de transition
- Établissements pénitentiaires / Centres de détention/réhabilitation
- Premières nations
- Organismes/consultants en mieux-être

## ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Les activités admissibles comprennent celles qui :

- se concentrent principalement sur l'engagement et la présentation des arts par le biais d'une programmation pouvant inclure des projets de création, des ateliers, du mentorat et/ou des spectacles avec des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick ;
- démontrent un partenariat clair avec l'organisme cité comme partenaire ;
- ont un mandat ou un thème artistique clair et qui engageront le public du point de vue du mieux-être ;
- encouragent les connaissances générales et la sensibilisation au mieux-être dans les arts ;
- favorisent la diversité, l'inclusivité et mobilisent les groupes en quête d'équité. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, aux artistes/participants des communautés suivantes :
  - diversité culturelle ;
  - sourds et handicapés ;
  - autochtones ; et
  - genre et minorités sexuelles.

**Remarque:** Les projets récurrents peuvent être financés par le FIS pour un maximum de 3 ans.

## PROJETS NON ADMISSIBLES

- Projets récurrents depuis plus de trois ans (pas nécessairement consécutifs) ;
- Activités financées dans le cadre du [programme de soutien de base](#).

## CRITERES D'ÉVALUATION

Toutes les demandes considérées en vue d'un financement en vertu du volet Arts et Mieux-être seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Avantages pour le mieux-être et mérite artistique du projet ;
- Force du partenariat ou de la collaboration ;
- Portée du public et activités de promotion et de sensibilisation ;
- Impacts projetés sur le mieux-être pour le public et/ou les participants.

## RECONNAISSANCE DU SOUTIEN

Les bénéficiaires d'une subvention doivent reconnaître le soutien du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans tous les documents promotionnels et publicitaires produits pour le projet pour lequel une subvention a été accordée.

[Les logos provinciaux peuvent être téléchargés ici.](#)

Les bénéficiaires d'une subvention sont également encouragés à promouvoir leur projet sur les réseaux sociaux en nous taguant et/ou en utilisant le hashtag #ArtsCultureNB.

## SOUSSION DE RAPPORTS

Les bénéficiaires d'une subvention doivent présenter un rapport final par courriel à [culture@gnb.ca](mailto:culture@gnb.ca) dans les **60 jours suivant l'achèvement du projet ou d'ici la fin de l'exercice, selon la première de ces éventualités**. Les sorties de fonds ultérieures relatives aux subventions seront retenues en attendant la réception et l'acceptation des rapports finaux en retard. Le gabarit du rapport est disponible sur la [page Internet du programme](#).

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture doit être notifié sans délai de tout changement apporté au projet ou au budget initial pour lequel une demande a été présentée.
- En cas de désaccord concernant l'interprétation des politiques et des programmes, le Ministère se réserve le droit de donner une interprétation finale à l'objet et à la mise en œuvre d'un programme.
- Il se réserve également le droit de réviser les programmes à tout moment sans préavis.
- Les organismes ne peuvent présenter qu'une demande de subvention par année dans le cadre de ce volet.
- Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture est assujéti à la *Loi sur le droit à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

## RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Direction des arts, de la culture et des commémorations  
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture  
C. P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2555  
Courriel : [culture@gnb.ca](mailto:culture@gnb.ca)  
Site Internet : [www.gnb.ca/culture](http://www.gnb.ca/culture)